**OGEC de l’établissement …………**

**Adresse**

**Procès-verbal d’assemblée générale extraordinaire**

L’an deux mil ……………, et le ………à ……h, les membres de l’Association « O.G.E.C de l’établissement……………………………………» dont le siège est à ……………………… se sont réunis à ………………………………………., sur la convocation faite conformément à l’article 18 des statuts.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée de tous les membres présents, tant en leur nom qu’en qualité de mandataire porteur d’un pouvoir.

L’assemblée est présidée par M. (ou Mme ……..), président de l’OGEC ; M…. et M …. sont désignés comme scrutateurs ; M. …….., secrétaire en exercice, est chargé d’établir le compte-rendu et le procès-verbal de séance.

Il est constaté que les personnes présentes ou régulièrement représentées constituent ensemble plus des deux tiersdela totalité des membres de l’association et qu’en conséquence l’assemblée est habilitée à prendre les décisions tendant à modifier les statuts suivant le *quorum* exigé par l’article 20 des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l’assemblée :

1- le texte de la lettre de convocation ;

2- les pouvoirs des membres représentés par des mandataires ;

3- le texte des anciens et des nouveaux statuts et des résolutions soumises à approbation ;

4- la feuille de présence.

Le président déclare que l’assemblée est appelée à délibérer sur l’ordre du jour suivant :

* modification des statuts de l’organisme de gestion « OGEC de l’établissement …….. » selon le projet de statuts proposé et joint à la convocation ;
* pouvoir donné au président pour accomplir les formalités.

La discussion ayant été ouverte, diverses observations sont présentées (*donner ici un ré*s*umé*).

Après s’être assuré que personne ne demandait plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions à l’ordre du jour :

Première résolution :

*« Les statuts de l’Association OGEC de ………  sont modifiés, sans changement, selon le projet joint à la lettre de convocation. »*

Cette résolution est adoptée à l’unanimité (ou à la majorité de ……voix pour, ……. voix contre, ……abstentions).

Deuxième résolution

*« Tout pouvoir est donné au président pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi, les dispositions statutaires et les textes réglementaires. »*

Cette résolution est adoptée à l’unanimité (ou à la majorité de …. voix pour, ….voix contre

…..abstentions).

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ……..h.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le président et le secrétaire.

Le/La Président(e) : Le/La Secrétaire :